39e Année - N° 2997. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 2 Avril 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

DOUZE francs par an

ÉTRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON

Fondateur : A. TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....1,2

Réclames (la ligne).....0,80

Commerciales (la ligne).....1,00

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Régime d'Exception

Nul ne conteste que la Réforme Judiciaire était devenue une nécessité.

Notre organisation sur ce point datant de la période révolutionnaire n'était plus en harmonie avec les moyens de transport dont on dispose aujourd'hui. De plus on voyait les tribunaux de certains arrondissements rendre annuellement un nombre ridicules de jugements ce qui n'était pas sans provoquer, à juste titre du reste, les protestations des contribuables.

Il s'ensuivait que les charges des officiers ministériels nécessaires à l'administration de la justice n'étant plus suffisamment rémunératrices voyaient les titulaires disparaître peu à peu. Le service de la justice devenait donc impossible dans ces tribunaux faute d'avoués ; six ou sept tribunaux en France se trouvaient dans cette situation : Sisteron était du nombre. Des lors chaque fois que des justiciables d'un de ces arrondissements avaient à soumettre leurs litiges à la justice ils devaient au préalable s'adresser à la Cour d'Appel qui leur indiquait le tribunal devant lequel ils devaient se présenter. Cette procédure onéreuse augmentait encore, cela va de soi, les frais de justice déjà très élevés.

Sur ces entrefaites intervint le décret du 3 Septembre 1926 et la circulaire ministérielle du 29 septembre supprimait un certain nombre de tribunaux d'arrondissement ; dans les Basses-Alpes seul le tribunal de Digne fut maintenu.

Il semblerait dès lors que les justiciables de l'arrondissement de Sisteron allaient pouvoir soumettre d'emblée leurs différends au tribunal de Digne puisque *tous* les avoués du département étaient habilités pour occuper devant le dit tribunal. Hélas ! le Garde des Sceaux auquel nous avions fait poser la question répondit que le Décret du 3 Septembre 1926 avait conservé aux avoués la compétence limitée à l'arrondissement qu'ils avaient avant la réorganisation des tribunaux de 1e instance. Dès lors les justiciables de l'arrondissement de Sisteron ne pouvaient s'adresser à aucun des avoués du département pour présenter leur affaire aux magistrats.

Il fallait donc comme par le passé recourir à l'onéreuse procédure en règlement de juge. Il est vrai que le Ministre faisait état pour nous laisser espérer que la réforme ne se traduirait pas par une aggravation de dépenses et de dérangement pour les justiciables de l'arrondissement de Sisteron, d'un arrêt de la Cour d'appel de Grenoble du 17 novembre 1926. Par cet arrêt la dite Cour autorisait les plaideurs d'Embun (privé d'avoués comme Sisteron) à se faire représenter devant le tribunal des Hautes-Alpes par des avoués de Gap. Il en concluait que la Cour d'Appel autoriserait nos compatriotes de Sisteron à porter leur affaire devant le tribunal de Digne en utilisant les avoués occupant près ce tribunal ; il n'y aurait eu dès lors rien de changé.

Nous fîmes observer qu'une décision de Cour d'Appel ne liait en rien les autres Cours d'Appel et qu'il pouvait fort bien se faire qu'Aix dans un cas analogue rendit un Arrêt contraire à la solution de Grenoble.

Les évènements ont justifié nos prévisions : la Cour d'Appel d'Aix estimant que les avoués de Digne ne pouvaient suppler devant le tribunal départemental des Basses-Alpes leurs confrères de Sisteron, a décidé qu'il y avait lieu de procéder par voie de règlement de juge et elle a renvoyé la cause devant le Tribunal des Bouches-du-Rhône (section d'Aix).

Il est incontestable que seule la Cour de Cassation qualité pour censurer les décisions de l'espèce : la Chancellerie (et c'est justice) ne saurait donner d'instruction en cette matière.

Il est donc indispensable que la loi intervienne pour regler d'une façon précise le tribunal devant lequel les plaideurs d'un arrondissement privé d'avoué portent leurs différends et les dispense ainsi de la procédure longue et coûteuse du règlement de juge.

Aussi nous sommes heureux d'apprendre que conformément à nos suggestions, le Garde des Sceaux a décidé de déposer un projet de loi en ce sens ; il a chargé une commission de préparer les dispositions du dit projet.

Souhaitons pour nos compatriotes et pour tous les arrondissements privés d'avoués que cette Commission fasse diligence et rétablisse ainsi l'égalité entre tous les justiciables français.

En tout cas on peut être assuré que nous ne perdrons pas la question de vue.

EMILE GALICI,
Docteur en Droit,
Conseiller général des B-Alpes.

ENFIN, VOICI L'EAU !

CE N'EST PAS UN POISSON D'AVRIL

Nous avons reçu la lettre suivante dont nous regrettons n'avoir pu lire la signature :

Sisteron 28 Mars 1927.

M. Lieutier, Imprimeur
Sisteron,

Je lis assidument Sisteron-Journal qui est le défenseur de nos intérêts, et je lis avec plaisir tout ce que vous écrivez sur la propreté de la ville, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que dans votre dernier numéro, vous avez dépassé les limites en reproduisant un article dans lequel il est écrit que Sisteron est la ville la moins propre de France ; en publiant cela, vous chassez les touristes, qui, cette année, ont l'intention de venir chez nous, et vous portez ainsi préjudice au commerce local. J'ai le regret de vous le redire.

Votre lecteur,
(Illisible.)

Quelques lignes s'imposent :

Certes, mon cher lecteur, je suis extrêmement peiné que vous tiriez de ce que j'écris sur Sisteron, une conclusion aussi désobligeante.

Je comprends votre raisonnent : Si évidemment je dis toujours que notre pays ne possède pas encore le confort moderne et qu'il est sale, je finirais par effrayer les touristes et ils ne viendront plus.

Rassurez-vous, les touristes et les personnes qui me lisent ne s'effaroucheront pas à la lecture du Sisteron-Journal, ils ne verront dans mes chroniques que la défense des intérêts de la ville et de ceux de mes compatriotes. Si jamais je ne dis que notre pays souffre du manque d'hygiène, il tombera dans la saleté la plus repoussante et nous reviendrions au temps de ma prime jeunesse (je parle de 1888) époque à laquelle on faisait encore du fumier dans les rues. C'étaient de vrais cloaques d'où se dégageaient des odeurs pestilentielles causant beaucoup plus de cas de typhoïdes qu'aujourd'hui alors que nos rues et nos placettes sont indemnes de cette souillure. Il faut donc penser qu'en 1888 les journaux locaux disaient comme moi et qu'ils réussirent. C'est déjà un progrès mais ce n'est pas fini.

Nous sommes au 20e siècle, le progrès va toujours de l'avant.... Toutes les petites communes qui nous environnent possèdent le tout à l'égout et l'eau à l'intérieur des maisons, seule, Sisteron, qui est beignée par deux grosses rivières et possède à quelques kilomètres une source suffisante pour l'alimenter ne jouit d'aucun de ces avantages. Certes, je ne suis pas un pessimiste et je fais confiance à la municipalité qu'elle quelle soit qui dotera notre pays des réseaux d'eau et d'égout, car admettez-vous le système de vidange qui se fait actuellement chez nous ? Non ! n'est-ce pas.

Les fonctions d'un journal local ne sont pas tant de critiquer que de défendre les intérêts du public ou d'un pays. C'est là sa principale fonction.

D'ailleurs mes récriminations ont servies à quelque chose puisque le journal électoral de M. Turcan qui est un pince sans rire (pas le journal) et qui est également 1r adjoint en la bonne ville de Sisteron, écrit dans son dernier numéro qu'au mois de Juin ces grands travaux commenceront.

Si je n'avais rien dit nous ne saurions pas que bientôt nos souffrances morales prendraient fin. C'est déjà un point acquis.

Mais nous aurions aimé que ce fut la mairie qui fasse connaitre, par un communiqué ce grand évènement, car ç'en est un... il aurait un caractère officiel auquel nous pourrions ajouter foi tandis que M. Turcan n'a émis que son opinion personnelle..... ou bien faut-il croire que M. Turcan est déjà maire de Sisteron !

Mais puisque notre 1r adjoint — qui est certainement bien versé dans la question et qui sait ce qu'il écrit — nous fixe la date des travaux acceptons en l'augure et attendons..... attendons le moment ou nous pourrons nous nettoyer chez nous, sans aller sur les bords du Buech et de la Durance exposer notre marchandise (!) aux regards indiscrets des passants.

Heureux jour que celui-là ! mais...

P. LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

RÉPONSE A MAITRE LE HURON

" Nosce te ipsum "

Vous contez gentiment, en des termes choisis, ce que vous appelez notre mésaventure... rencontre d'un baudet... recherche de son sexe... et vous raillez... trois étourneaux, dénués de l'instinct bestial qui vous caractérise.

Certes, à votre aspect, maître le Huron, nul ne peut se méprendre, pas même l'écolier qui murmure tout bas " *Quel...,fente* " ....

Et, quand pour rédiger vos fleurs de rhétorique, avec des reporters de marque, autour de mesurons, vous êtes assemblés, " *asinus asinum fricat* " on peut, sans hésiter, prononcer.... " *Quel ..fente* "... mais au pluriel alors !!

L'épithète n'est pas, j'avoue, d'un goût parfait, mais vous la connaissez, elle est de votre cru.

Que les temps sont changés !!! On ne professait pas, jadis, en termes aussi crus.

L'Etourneau.

La Réforme Electorale

On sait que M. Albert Sarraut, Ministre de l'Intérieur, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de réforme électorale portant rétablissement du scrutin d'arrondissement. Ce projet stipule que chaque arrondissement de plus de 40.000 habitants nommera un député, chaque département ayant droit à un minimum de trois représentants. **Le département des Basses-Alpes aurait donc trois députés.**

* * *

Dans les départements peu peuplés comme le nôtre, il a fallu procéder, en effet, à une péréquation des trois circonscriptions, de manière à ce que chacune d'elles ait, autant que possible, à peu près la même population, tout en tenant compte de la situation géographique et du nombre de Cantons.

Voici quelle serait, aux thermes du projet Sarraut, la composition des collèges électoraux des Basses-Alpes :

1re Circonscription

10 CANTONS : *Allos, Barcelonnette, Colmars, Digne, la Javie, le Lauzet, la Motte, Saint-Paul, Seyne, Turriers.*

2e Circonscription

11 CANTONS : *Annot, Barème, Castellane, Entrevaux, les Mées, Mezel, Moustiers, Riez, Saint-André, Senez, Valensole.*

3e Circonscription

9 CANTONS : *Banon, Forcalquier, Manosque, Noyers, Peyruis, Reillanne, Saint-Etienne, Sisteron, Volonne.*

La première circonscription réunirait 29.000 habitants ; la seconde 25.266 la troisième 34.081.

* * *

Attendons la fin, car sur la question de la réforme électorale, la chambre est profondément divisée. Toutefois on s'accorde, d'une manière générale à penser que le projet Sarraut sera voté avec 30 à 35 voix de majorité.

On sait d'autre part que le Sénat lui est acquis.

La Paille et la Poutre

Je ne croyais plus avoir à m'occuper de notre Emminence grise qui plastrone à la mairie de notre antique Cité lorsque en lisant le Sisteron-Journal de samedi dernier, l'article de M. Galici me sauta aux yeux. Je compris qu'un évènement important, d'un intérêt capital pour les Lettres comme pour les Arts venait de se produire. Pour bien me pénétrer de la chose je lus attentivement l'article et je compris le sujet qui le motivait : les typos du S-J avaient mal orthographié une citation latine écrite par M. Galici. C'était un cas pendable et M. Turcan le leur fit bien voir.

Que celui qui ne s'est jamais trompé leur jette la pierre.

Mais M. Turcan rusa, il voulait d'une pierre faire deux coups : d'un côté, en bon élève qu'il est des Jésuites, il tenait à donner une leçon de latin à l'auteur de l'article ; de l'autre, par ricochet, il atteindrait le personnel du journal en question. C'est qu'il est malin notre Joseph et certes, d'avoir appris sur le bout du doigt les " orémus " et les " pater " cela lui permet, en ce qui concerne le latin seulement, de redresser les uns et de retorquer les autres.

M. Galici a déjà défendu la cause des malheureux auteurs de la faute incriminée et le but que voulait atteindre M. Turcan a été manqué, les lecteurs ayant été très indulgents.

Comment donc M. Turcan ! vous vous faites le protecteur des humbles, des pauvres, des ouvriers et vous critiquez ces derniers ! Qu'est-ce à dire :

Vous ne pardonnez pas à l'agriculteur de n'avoir pas creusé droit le sillon, par suite d'un écart de sa bête ;

Vous ne pardonnez pas à l'ouvrier menuisier de n'avoir pas scier sa planche parallèlement au tracé du crayon ;

Vous ne pardonnez pas non plus à votre voisin le forgeron de battre l'enclume au lever du soleil parce qu'il vous empêche de dormir ;

Vous ne pardonnez pas au mécanicien d'avoir donné maladroitement un coup de lime par le fait d'un mouvement nerveux ;

Vous ne pardonnez pas à l'ouvrier de la plume d'avoir par un synonyme rendu incorrect la transcription d'un texte.

C'est à dire M. Turcan, homme intègre, que votre caractère autocrate ne pardonne pas à l'ouvrier de la terre, de l'outil et de la plume la moindre des fautes !... On voit bien que vous n'avez pas vécu dans leur milieu, que vous ne connaissez de leur travail que ce qui n'est que surface, mais vous n'approfondissez ni leur mérite ni leur patience, et vous n'excusez pas leur défaillance passagère. Vous les voulez tous parfaits ces ouvriers ? L'êtes-vous parfait M. Turcan ? Etes-vous de ceux qui sont d'un rigorisme tel qu'il leur permet de se faire les redresseurs de torts. Est-ce que vos loisirs vous autorisent à réprimander vos semblables? Si c'est là votre travail et votre passe-temps, j'avoue que vous pourriez faire un tout autre emploi de vos capacités. Savez-vous que ce n'est pas bien ce que vous avez fait là ! malgré que le motif vous donnât raison.

Je vais vous raconter deux petites histoires M. Turcan. Etant un jour de passage à Lyon, je lus sur une affiche du Grand Théâtre : Ce soir, Les Femmes **Savates** (au lieu de Savantes) de Molière. Croyez-vous que le public en lisant cette affiche, protesta de telle manière comme s'il avait été scandalisé par l'erreur commise par l'ouvrier typo ? Que nenni. Tous ceux qui lurent et surtout ceux qui s'en aperçurent se mirent à sourire et à hocher de la tête. J'étais du nombre. J'ai souri, et le soir je suis allé au spectacle qui fit d'ailleurs salle comble et archi-comble comme jamais.

Encore une histoire :

Le numéro du Journal *Paris Municipal* du 13 courant que m'a adressé mon ami Galici, publiait un article de lui. Il avait écrit : *La confiance robuste* ; le typo de ce grand hebdomadaire avait mis : " *La* **confronie** *robuste* " ce qui, évidemment, ne voulait rien dire et a rendu la phrase inintelligible.

Dès lors, si les compositeurs de la capitale laissent passer des "coquilles" il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'un imprimeur Sisteronnais en laisse passer lui aussi !

L'erreur est humaine, il n'y a guère que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas, n'est-ce pas, M. Joseph Turcan ?

L'erreur commise dans la citation latine avait échappé, comme il en échappe tant dans TOUS les journaux, aux yeux scrutateurs des plus subtils correcteurs. Ouvrez un journal, lisez-le, vous trouverez plus d'une coquille, et cependant qu'y faire ?

Voilà la paille.

Voici la poutre....

La plus grosse erreur qui fut commise, M. Turcan, n'est pas tant dans la reproduction impropre d'un texte que dans un vote électoral.

En 1925, vous êtes parvenu à subjuguer M. Paret maire, car vous aviez besoin de lui pour être élu, les électeurs vous envoyèrent à la mairie ; comme en 1904, vous fîtes le même travail : la brouille provoquée par vous survint pendant les deux périodes de votre mandat : rien ne se fit et ne se fera. Votre présence à la mairie est une déception par conséquent une erreur. Je suis sûr que vous ne la relèverez pas celle-là dans votre journal !

Tout n'a qu'un temps. Comme leurs devanciers, les électeurs de 1929 vous renverront à vos études et j'espère que cette fois ce sera pour longtemps et qu'ainsi battu, Sisteron retrouvera sa tranquillité ; ceux qui vous remplaceront pourront alors travailler pour le pays en toute sécurité.

Voilà la poutre, elle est déjà descellée elle n'a plus qu'à tomber, les électeurs se chargeront de ce travail.

Ainsi soit-il !

JEAN DE LA BAUME.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Contributions Indirectes.

Le chiffre d'affaires (mensuels et forfaits 1er trimestre) ainsi que les taxes sur autos, motos et abatages seront perçues à la mairie les 5, 6, 7 et 8 avril. L'indemnité du retard jouera pour les retardataires.

Foire. — Après demain Lundi grande foire à Sisteron.

Maison Vve ANDRÉ et fils fo dée en 1840, la seule de la régio ayant la spécialité du **vêtement** accessoires masculins.

Rayon mesures se recommanda de lui-même par sa bonne coupe, fini de son travail et ses draperie haute nouveauté.

Assortiment complet de **vêtemen confectionnés, chemises, ca quettes** et **chaussettes** dernièr mode pour hommes, jeunes gens enfants. Le tout vendu en confiance à des prix raisonnables.

Eldorado-Bal

Demain dimanche, à 9 heures, Fanfare du Boumas donnera un gra bal dans la salle de l'Eldorado.

Entrée : Messieurs 3 fr., Dames 2

Etude de Me **Aimé BERTRAN**
Huissier à SISTERON (B-A)

Renvoi de Vente sur Saisie-Exécu tion au dimanche 3 avril 1927, à 14

Signé : A BERTRAN

Bal de la Mi-Carême

Il n'est jamais trop tard pour bie faire, dit un proverbe ; nous diron également qu'il n'est jamais trop tar pour danser. C'est ce qu'a pensé la d rection de l'Eldorado. A cet effet, el informe la jeunesse que le dimanch 10 Avril, aura lieu dans son établiss ment, le dernier bal de la saison ca navalesque. Ce sera le bal de la M Carême ; il sera paré et masqué po ceux qui aiment les intrigues et l surprises de la mascarade.

Ce bal sera desservi par l'Orchest du Boumas.

La jeunesse est priée de ne p s'abstenir, de mettre à profit le dernie bal de la saison.

Entrées générales : 4 francs.

Echos de la Soirée Dansant

Ainsi que nous l'avions prévu, l soirée dansante organisée par les Tou ristes des Alpes, réunissait dimanch dernier à l'Eldorado un grand nombr de danseurs et de danseuses. Dès heures, la salle était presque comble e déjà les Touristes attaquaient les série de danses qui emmenaient avec elle tout un flot de jeunesse.

Au cours de la soirée, M. Reynaud en adressant à tous les spectateurs le remerciements de la musique, annonç la quête faite au profit des Gueule Cassées. Deux charmantes demoiselle Lucienne Badet et Elise Girard passè rent parmi l'assistance et cueillirent su le plateau la somme de 127 fr. 55 qu sera adressée au Comité de cette inté ressante association des mutilés d guerre.

Au nom des Touristes des Alpes nou adressons aux généreux donateurs tou nos remerciements.

Salle Bonnefoy

A l'occasion de l'inauguration de l salle Bonnefoy, rue Droite, demain di manche, grand bal avec le concour d'un réputé jazz, de 5 à 7 heures, et 8 h. 30.

Prix d'entrée : Messieurs : 3 francs Dames : 2 francs.

1500 francs de récompense à qu rapportera le bracelet perdu le 18 Mar à Sisteron. S'adresser au bureau d Journal.

VENDRE OU LOUER

PROPRIÉTÉ 55 hect.

Conditions avantageuses

S'adresser : GERVAIS, Naux, Sisteron (B-A).

© VILLE DE SISTERON

ATTENTION !

Lorsque vous absorbez une boisson, sachez ce que vous buvez.

Apprenez, si ce n'est déjà fait, que le vin de provenance directe de la propriété est de beaucoup préférable au au vin de commerce.

Par ces temps de vie chère la bière peut remplacer le vin.

La Brasserie Alpine de Barcelonnette offre une bière souple et légère composée d'éléments de 1er choix.

Que la seule boisson à recommander pendant la bonne saison, et en tout temps pour certains estomacs est la LIMONADE GAZEUSE fabriquée au Domaine des Fillières avec prise d'eau directe à la source et exclusivement au sucre.

Tous ces produits se trouvent à la

CAVE NATIONALE

56, Rue Saunerie à Sisteron.

Lire en quatrième page l'annonce réclame des automobiles Donnet.

Chronique Sportive

FOOT-BALL

Dimanche 27 Février, avait lieu sur le terrain de Manosque le match comptant pour la coupe Buè entre les équipes de Sisteron et de Digne.

Selon son habitude, le S.-V. se laisse dominer au début, et Digne marqua un but après un coup franc dans les 18 mètres Sisteron réagit, et grâce à ses demis qui se distinguent, la partie est équilibrée. Giudicelli, passé inter-droit après un joli dribling, schoote fort aux buts et réussit à égaliser. Digne repart à l'assaut, et après un cafouillage devant les buts de Chastel, les Dignois rentrent grâce à un joueur sisteronnais, leur 2me but. La mi-temps est sifflée sur le score de 2 à 1.

Dès la remise en jeu, les avants sisteronnais bien en souffle, font de constantes incursions dans les buts dignois. Tous se distinguent. Les demis bleu et or leur donnent constamment la balle ; ils sauront s'en servir. Latil et Sivan lancent Guigues à tous les coups, et celui-ci après avoir essayé plusieurs fois sa chance, y renonce et centre merveilleusement. Daumas, bien placé, profite des belles passes de Guigues pour égaliser d'un schoot tiré très près.

Peu après la remise en jeu, Sivan reçoit la balle, drible vite et gagne du terrain, il passe « dans le trou » à Giudicelli démarqué qui donne à suivre sur Fabre, qui prend les arrières de vitesse et rentre un but magnifique par la façon dont il a été amené.

Peu après encore, grâce à une belle passe de Guigues, Giudicelli rentre le 4e but de très près. Digne tente de réagir mais les demis ne peuvent plus tenir tête au jeu vite et scientifique du pack Sisteronnais. Chastel intervient bien quelquefois, mais son brio et son adresse écartent à tous les coups le danger. Roland se démène et sort une belle partie. Les Dignois dominent et peulent marquer encore. Enfin Sisteron dégage et Daumas en possession du ballon, passe fort à Guigues qui centre devant les buts. Sivan, parti de très loin, dépasse les deux arrières, et expédie le goal et le ballon dans les filets. La fin est sifflée sur le score 5 buts à Sisteron contre 2 buts pour Digne. Un 6me but rentré par Sisteron fut refusé par l'arbitre.

Tous jouèrent bien ; la défense se tira comme toujours des situations les plus dangereuses ; les deux buts marqués contre Chastel ne peuvent lui être imputés. Les demis, surtout Latil et Brun I jouèrent très bien. Brun II avance beaucoup trop et laisse son aile démarqué. Les avants jouèrent comme depuis longtemps ils n'avaient plus fait. Les passes courtes, rapides et ras de terre furent en honneur, et grâce à cela, des joueurs vite comme Daumas, Sivan et Fabre sont très dangereux, et les schooteurs qui ont pour nom Daumas, Giudicelli, Sivan et Guigues doivent marquer souvent.

Grand choix de Cartes postales de Pâques à la librairie Lieutier

---

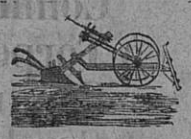

Chronique Agricole

Produits Mélassés

REVUE DES COURS

Paris, le 31 Mars — Les 100 kilogs, départ, non logés, par wagon de 5.000 kilogs.

Paille mélassée, 22 à 25 p. 100 de sucre	—	69.
Aliment mélassé, 22 à 25 p. 100,		77.
Son mélassé, 25 p. 100 de sucre,		87.
Aliment complet pour chevaux 25 pour 100 d'avoine	—	87.
—	50 p 100,	104.
Concentré pour vaches laitières, 20 p. 100 protéine,		117.
Bœufs à l'engrais, 15 p. 100,		105.
Moutons, —	18 p. 100,	107.
Porcs, —	20 p. 100,	117,
Provende mélassée pour volailles	20 p. 100 protéine	123,
Lapins,	—	118.

La saison d'agnelage est à présent terminée. Elle a été bonne dans les bergeries où l'on fait usage des produits mélassés ; elle a été médiocre là où on a suivi la vieille routine qui consiste à nourrir les brebis avec des aliments volumineux et grossiers seulement.

Il s'agit maintenant de bien préparer les agneaux. Les fabricants de produits mélasses offrent aux moutonniers une ration savamment étudiée. Cette ration comporte un mélange approprié de céréales, de tourteaux, d'issues, le tout enrobé de mélasse. L'aliment est bien équilibré ; sa digestibilité est parfaite.

Pour les agneaux blancs, on fait consommer le concentré mélassé aux brebis laitières seules. La lactation est abondante et prolongée. Ce sont les petits qui profitent de la nourriture donnée aux mères. Le croît ainsi obtenu est le plus économique Les agneaux gris, qu'on livre à la boucherie à l'âge de cinq mois environ, après qu'ils ont atteint le poids de 35 kilogs, doivent être nourris avec une ration de 1.200 grammes de concentré mélassé. Le croît de ces agneaux peut s'élever à 300 grammes par jour.

Quant aux agneaux de qualité secondaire, ou de race tardive, ils ne peuvent prendre plus de 100 à 150 grammes par jour. Une ration de 100 grammes de concentré, complétée par du foin ou la pâture, suffit à ces animaux. Le principe qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est qu'on doit rationner les bêtes selon leur rendement.

Produits Mélassés Sucrazote
157, Avenue de Malakoff, PARIS XVIe

A VENDRE

en bloc ou sur lotissement
une **propriété** de 1 hectare environ au quartier des Plantiers.

S'adresser à Me **Bues** notaire.

ETAT-CIVIL

du 25 Mars au 1er Avril

NAISSANCES

DÉCÈS

Néant

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Louis Xavier Henri Blanc sous officier à Sisteron et Jeanne Rossini s.p. à Bastia.

Gabriel Octave Pierrisnard, employé aux tramways à Marseille et Laurence Marie Denise Durand, s. p. à Sisteron

---

P. L. M.

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur de rappeler au public qu'elle a mis en application, *à titre d'essai, à dater du 1er octobre dernier*, un nouveau système dit « Payement par fiche de contrôle » qui, en mettant pratiquement le chèque à la portée de tous les usagers, permet d'utiliser ce mode de règlement pour tous les payements à effectuer, y compris le prix des billets, des enregistrements de bagages, le coût des bulletins postaux, etc..... Ce système revient en quelque sorte à instituer le *chèque-transport*.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, les interessés n'auront qu'à s'adresser aux gares ou bureaux de ville de la Compagnie.

Etude de Me Guillaume BUES,
Notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
DE
Fonds de Commerce

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BUES, Notaire à Sisteron le quinze mars courant, enregistré le lendemain sous le Fo 151, C. 586, M. Félix Epiphane ALPHONSE propriétaire et négociant demeurant à Sisteron, a vendu à Monsieur Emile Victor AILHAUD, propriétaire et négociant demeurant autrefois à La Motte-du-Caire et actuellement à Sisteron.

Le fonds de commerce de **Boucherie-Charcuterie** qu'il exploitait à Sisteron, rue Saunerie, numéro 27, dans un immeuble appartenant à Monsieur Henri Garcin.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de Me BUES, notaire a Sisteron, domicile élu.

Pour deuxième insertion,
BUES.

Un remède souverain

Toute puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 75 (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

IMPRIMERIE LIBRAIRIE P. LIEUTIER
25, Rue Droite - SISTERON
GRAND CHOIX de ROMANS
et Imprimés en tous genres

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par les Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ce nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SÉCURITÉ**, la **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE**.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

LARAGNE, 5 Avril, de 11 h. à 5 h. Grand Hôtel Moderne.

Les MEES, mardi 12, de 9 à 14 h. Hôtel Barras.

SISTERON, Vendredi, 15 Avril, hôtel des Acacias.

DIGNE, Samedi 16, Hôtel Boyer-Mistre.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fc sur demande à M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris

---

EN VENTE PARTOUT

En vente à l'imprim lib LIEUTIER.

DEPOT

de TEINTURE-NETTOYAGE
chez Mme Margaillan,
55, Rue Droite, SISTERON
(2e étage, maison Bourgeon.)
S'y adresser pour tous travaux.

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

---

Fêtes de Pâques

Madame Vve Adolphe AUTRAN

CHAUSSURES

11, Rue de Provence, SISTERON (B-A)

Offre à sa nombreuse et fidèle clientèle un grand choix de chaussures de luxe à des prix très modérés

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS

le vélo idéal pour un prix abordable

— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

LOCATION D'AUTOS

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon

---

TEIGNEZ

vous-même tous genres de tissus

en 20 minutes

avec la nouvelle Teinture

KABILINE

RAVIVEZ VOS ÉTOFFES

légères en 5 minutes avec les

BOULES KABILINES

les plus riches en colorant

VENTE RECLAME

Droguerie Bernard

52, rue Droite - SISTERON

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque

CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours { Embrun. Laragne Saint-Bonnet Sisteron. Briançon

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts.

AUTOMOBILES DONNET

JEAN Auguste

Avenue de la Gare, Sisteron

7 CV.	Commerciale. . .	16,500
	Commerciale mixte .	17,000
	Torpédo luxe . .	19,000
	Conduite intérieure 2 portes	20,000
	Conduite intér. 4 portes, luxe	24,000
11 CV.	Camionnette Normande.	19,000
	id. commerc. mixte	24,500
	Torpédo 4 et 6 pl. grand luxe	31,000
	conduite int. 4 et 6 pl. gr. luxe	35,000
	chassis 1200 k. . .	19,500
	id. carossé. .	25,000

Tous ces modèles ont 4 vitesses, freins sur les 4 roues, compteur kilométrique, montre, éclairage et démarrage électrique, oléomètre, klaxon.

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE - MAROQUINERIE

PARFUMERIE - ARTICLES DE VOYAGE ET DE FANTAISIE - JOUETS

PASCAL LIEUTIER, 25, rue Droite - Sisteron

Fournitures Scolaires et de Bureaux

Registres et Copies lettres - Classeurs

Cartes Postales Illustrées

ETICRES POUR BUREAUX, STYLOGRAPHIQUES ET A TAMPONS

Cartes Routières - Guides

IMPRIMÉS pour Commerce et Administrations

Affiches de tous formats

CARNETS DE POCHE

Articles Photographiques

CHANSONS ET MUSIQUE

CAHIERS

PAPIER DE PREMIER CHOIX

LIVRES

SCOLAIRES ET ROMANS

ARTICLES POUR LA PEINTURE et le DESSIN

ARTICLES DE PECHE

La maison LIEUTIER est la seule qui ait réuni dans le même local son Imprimerie et sa Librairie.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON